

**SERVICE PUBLIC
DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Exercice 2023

Table des matières

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 - Présentation du territoire desservi	3
1.2 - Mode de gestion du service	3
1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4 - Nombre d'abonnés.....	4
1.5 - Eaux brutes.....	5
- Prélèvement sur les ressources en eau	5
- Achats d'eaux brutes	5
1.6 - Eaux traitées.....	5
- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	5
- Production.....	5
- Volumes vendus au cours de l'exercice	6
- Autres volumes	6
- Volume consommé autorisé.....	6
1.7 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)	6
II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1 - Modalités de tarification.....	6
2.2 - Facture d'eau type (D102.0).....	7
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
3.3 - Indicateurs de performance du réseau	11
- Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
- Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
- Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	12
- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	12
3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	13
3.5 - Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	13
3.6 - Taux de réclamations (P155.1).....	13
IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
4.1 - Montants financiers	14
4.2 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	16
V - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	16

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux-Lhopital, Valsérhône, Villes
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : 2020 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 12/02/2020. Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2020 Non

1.2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière avec une prestation de service pour les unités de Chatillon et de Billiat, assurée par Véolia pour la période 2023 – 2027.

1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 22 180 habitants au 31/12/2023.

1.4 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **12 745** abonnés au 31/12/2023 (12 558 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023
Billiat	385
Champfromier	490
Chanay	306
Confort	293
Giron	138
Injoux-Génissiat	672
Montanges	206
Plagne	98
Saint-Germain-de-Joux	267
Surjoux-Lhopital	114
Valserhône Bellegarde	7140
Valserhône Chatillon	1869
Valserhône Lancrans	570
Villes	197
Total	12745

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **54 abonnés/km** au 31/12/2023 (54 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.7 habitants/abonné** au 31/12/2023 (1,7 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **90,9 m³/abonné** au 31/12/2023 (88,3 m³/abonné au 31/12/2022).

1.5 - Eaux brutes

➤ Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 315 145 m³ pour l'exercice 2023.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

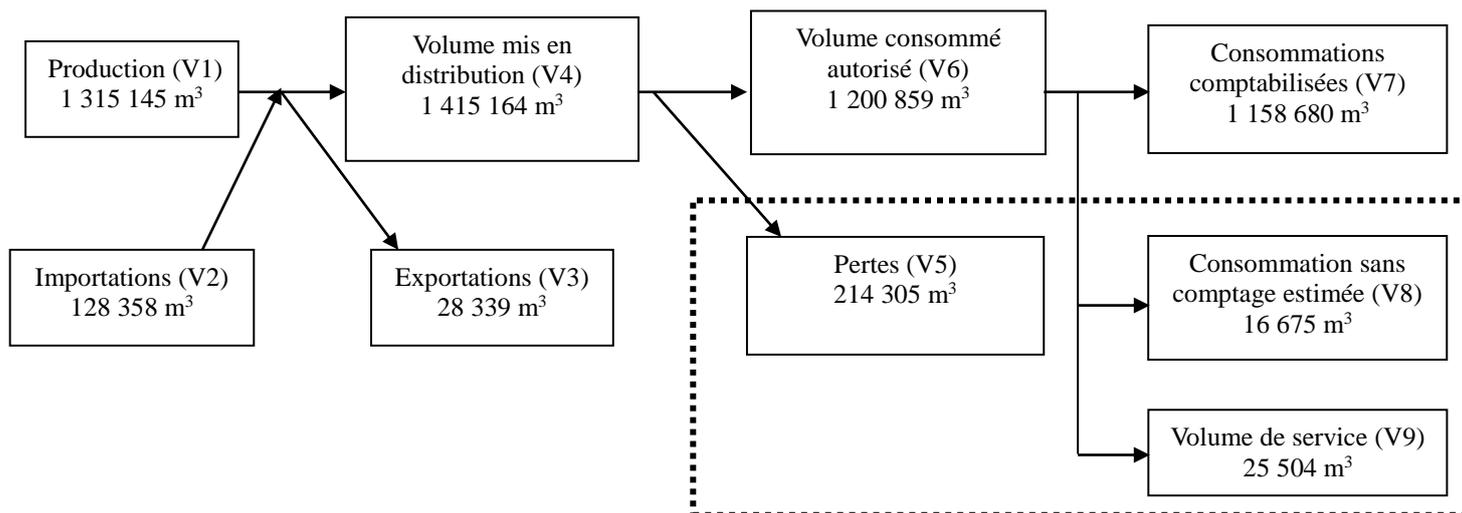
➤ Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
SIE BASSE VALLEE DE LA VALSERINE	117 361	Pour Confort et Lancrans
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	10 997	Pour Plagne
Total	128 358	

1.6 - Eaux traitées

➤ Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



➤ Production

Le service gère 39 stations de traitement.

➤ **Volumes vendus au cours de l'exercice**

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés	1 108 763	1 158 680	4,5%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	1 108 763	1 158 680	4,5%
Total vendu à d'autres services (V ₃)	/	2 132	/

➤ **Autres volumes**

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé sans comptage (V ₈)	28 924	16 675	-42,4%
Volume de service (V ₉)	13 959	25 504	82,7%

➤ **Volume consommé autorisé**

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V ₆)	1 151 646	1 200 859	4,3%

1.7 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **238,4** kilomètres au 31/12/2023 (232 au 31/12/2022).

II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : **20 €** au 01/01/2023
 20 € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	1,55 €/m ³	1,61 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m ³	0,05 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

2.2 - Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	186,88	193,20	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	246,88	253,20	2,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	6,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	15,76	16,10	2,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,36	55,70	0,6%
Total	302,24	308,90	2,2%
Prix TTC au m³	2,52	2,57	2%

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Billiat	1.37	1.47
Champfromier	1.58	1.63
Chanay	1.54	1.59
Confort	1.65	1.68
Giron	1.23	1.39
Injoux-Génissiat	1.84	1.82
Montanges	1.46	1.53
Plagne	1.32	1.43
Saint-Germain-de-Joux	1.45	1.53
Surjoux	2.28	2.15
Lhopital	2.05	1.98
Valserhône Bellegarde	1.48	1.55
Valserhône Chatillon	1.13	1.29
Valserhône Lancrans	1.66	1.69
Villes	1.32	1.43
Tarif moyen	1.56	1.61

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Financement de travaux.
- Remboursement de dettes.
- Augmentation du cout des fournitures.

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023
Microbiologie	273	7	262	13
Paramètres physico-chimiques	273	0	118	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité Exercice 2022	Taux de conformité Exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	97,4%	95%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Régie des eaux 2023
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts sous conditions	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	92

3.3 - Indicateurs de performance du réseau

➤ Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement de distribution du réseau	72,5 %	85,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés par km de réseau) m ³ / jour / km]	13,64	14,14
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	69,8 %	81,9 %

➤ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3** m³/j/km (5,7 en 2022).

➤ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (5,2 en 2022).

➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 1.13 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Année	Travaux	km
2019	Billiat ham Davanod	1,6
2020	?	0,4
2021	/	0,2
2022	St Germain J : rue des Carpattes (165 ml) Ochiaz : rue du retord (140 ml)	0,31
2023	Chatillon : rue Croix St Jacques (80 ml) Adduction sce de Coz (8 ml)	0,09
	Total 5 ans	2,6
	Moyenne annuelle sur 4 ans	0,52
	Taux renouvellement moyen	0,17 %

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.17 %

3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 1 interruption non programmée de service a été dénombrée (1 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,08 pour 1 000 abonnés (0,08 en 2022).

3.5 - Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

3.6 - Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 124

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 9,73 pour 1000 abonnés.

IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 - Montants financiers

Programmes de travaux réalisés ou en cours de réalisation	Date de réalisation	Montants en € HT
Mise en place des périmètres de protection des captages de Bauches et puits de Chaix	2023	/
Travaux de protection des captages de Bauches et Puits de Chaix et équipements électromécaniques	2021 - 2023	423 000 €
Travaux de protection du captage de Gratteloup (partie 1)	2023 -2024	245 000 €
Traitement UV Lhopital	2023	17 000 €
Réparation conduite source de Coz	2023	183 000 €
Réhabilitation des réservoirs Nant, de Giron (6 400 €), de Beausoleil (17 000 €), de Bordaz (29 000 €)	2023	52 000 €
Renouveau branchement AEP Dynacité	2023	35 000 €
Etude de la source de la Trouillette	2023	12 500 €
Total		967 500 €

➤ **Travaux de mise en place des périmètres de protection des captages des Bauches et puit de Chaix** (commune d'Injoux-Génissiat). Le puits de Chaix est fonctionnel suite à la visite de contrôle de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) initiale demandait l'abandon de la source des Charmasses qui est en lien avec le puits. Aujourd'hui, il est souhaité de conserver cette source qui est une source gravitaire, utilisable la moitié de l'année. L'avis de l'ARS sur cette question est en attente.

➤ **Travaux de protection des captages des Bauches et du Puits de Chaix** : Pose de buses pour étanchéfier le ruisseau, terrassement et pose de réseau pour 318 k€ HT, renouvellement des équipements électromécaniques pour 105 k€ HT.



➤ **Travaux de protection captage de Gratteloup à Valserhône** : dernière tranche des travaux des captages de Lancrans (Méraude et Brocard sont déjà réalisés en 2018 et 2020), pour un montant de 245 000 € : génie civil du captage, réfection des tranchées drainantes et clôture du périmètre immédiat.

➤ **Projet de traitement Coz pilote** : ce projet vise à assurer la distribution d'une eau de bonne qualité tout au long de l'année avec le traitement de la turbidité sur les 2 principales ressources Coz et Gallanchons. L'avant-projet a été réalisé en 2023 par le cabinet Merlin qui propose une seule unité de traitement pour les deux sources (et la source de l'Hermette à terme) pour un montant estimé à 3.2 M €.

➤ **Réparation de la conduite d'adduction de la source de Coz**

La source de Coz est reliée au réservoir de Beausoleil qui se situe en contre bas de la national 1084 par une conduite qui passe par les gorges de la Valserine. La conduite date du début du siècle. Suite à un glissement de terrain en décembre 2022, la canalisation d'adduction en béton DN 500 mm s'est cassée et a été réparée avec une conduite en inox calorifugée pour un montant de travaux de 183 000 €HT.

Ces travaux ont été d'ampleur avec intervention d'un hélicoptère pour le transport des matériaux, terrassement à la pelle araignée et équipe de cordistes pour sécuriser la falaise avant les travaux.



Un diagnostic de la conduite a été réalisé sur tout son tracé (environ 4 km) par SAGE Ingénierie et montre un bon état général pour son âge.

➤ **Réservoir du Nant** : reprise complète en inox de toutes les conduites, des vannes et UV.

- **Réservoir de Bordaz à Champfromier** : renouvellement du réseau d'eaux pluviales qui collecte le trop plein du réservoir et automatisation de l'adduction via une vanne électromécanique pour 29 000 €.
- **Réservoir Frêche à Chanay** (travaux en régie) : modification de la chambre de vanne, travaux de maintenance pour améliorer les conditions d'exploitation et de lavage du réservoir.
- **Réservoir B à Giron** : modification de l'alimentation (6 400 €), remplacement de la conduite d'adduction et du robinet flotteur, séparation des deux cuves. Le volume de stockage a été réduit pour diminuer le temps de séjour de l'eau sans impacter le volume incendie. Il est désormais possible de nettoyer le réservoir sans couper l'alimentation et en conservant la DECI.
- **Réservoir de Beausoleil à Valserhône** : reprise des enrochements pour un montant de 17 000 €.
- **Traitement de l'eau de LHOPITAL** : reprise du traitement UV pour 17k€ HT.
- **Etude hydrogéologique de la source de la Trouillette à Champfromier** : la Trouillette est la source principale de la commune mais elle tarie en période de basses eaux. Cette étude, rendue en septembre 2023, a conclu que l'extension de cette source via le captage existant n'est pas une solution pérenne au vue des évolutions climatiques et pluviométriques.
- **Réhabilitation de l'usine d'ultrafiltration de Chanay** : mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux de réhabilitation/ optimisation. Aujourd'hui, le système est vétuste (20 ans) et la technologie obsolète ne peut plus être exploitée correctement.



4.2 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

PPI	Montants prévisionnels en k€	Planning prévisionnel
Lancrans : captage Gratteloup – tranchées drainantes (fin)	200 k€	2024
Etanchéité réservoir Bordaz	10 k€	2024
Confort : chambre à vannes et de régulation	175 k€	2024-2025
Chatillon : conduite amiante ciment rue Croix St Jacques	50 k€	2025
Station traitement unité de Chanay	440 k€	2025
Station traitement Coz pilote	3 200 k€	2025-2026
Total PPI	4 075 k€	2024-2026

V - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 865	22 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,47	2,52
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,4%	95%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93	92
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,5%	85,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,7	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,2	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0.17 %